

Avis de l'administratrice en chef : Financement du système flash de surveillance du glucose dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario

Le 12 septembre 2019

À compter du 16 septembre 2019, l'Ontario financera les capteurs de 14 jours et les lecteurs FreeStyle Libre dans le cadre du programme du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO).

Le présent avis vise à fournir aux pharmacies des renseignements sur la présentation des demandes de règlement et le remboursement du système flash de surveillance du glucose à l'aide du Système du réseau de santé (SRS). Il sert à communiquer une politique ministérielle qui doit être respectée, conformément à l'entente d'inscription au Système du réseau de santé pour les exploitants de pharmacies.

Aperçu – Capteurs de 14 jours et lecteurs FreeStyle Libre

Le système FreeStyle Libre fait partie de la classe de systèmes de surveillance du glucose appelée système flash de surveillance du glucose. Il sera remboursé pour les bénéficiaires du PMO traités par insulinothérapie.

Il compte deux composantes:

1. un capteur jetable porté à l'arrière de l'avant-bras;
2. un lecteur (ou une application mobile à télécharger sur le téléphone) utilisé pour balayer le capteur et examiner les données de glycémie.

Le capteur FreeStyle Libre mesure le glucose pendant 14 jours et ne nécessite pas l'utilisation de bandelettes réactives à des fins d'étalonnage.

Critères pour le remboursement

Tous les bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario traités par insulinothérapie et ayant une ordonnance valide d'un médecin ou d'une infirmière praticienne peuvent obtenir des capteurs et un lecteur FreeStyle Libre payés par le PMO.

Remboursement

Les demandes de règlement pour les capteurs et les lecteurs FreeStyle Libre énumérés ci-dessous seront remboursés par le Ministère. Les pharmacies peuvent être remboursées conformément à la formule suivante :

Montant remboursable + majoration + honoraires de préparation du PMO applicables

Procédure de facturation en pharmacie

Le numéro d'identification du produit (NIP) doit être utilisé aux fins de la facturation. Les pharmacies seront remboursées pour la fourniture des capteurs et des lecteurs du système flash de surveillance du glucose conformément au tableau ci-dessous.

NIP	Description du NIP	Fabricant	Montant remboursable
09857632	Capteur de 14 jours FreeStyle Libre	Laboratoires Abbott, Limitée	89,0000 \$
09857633	Lecteur FreeStyle Libre	Laboratoires Abbott, Limitée	49,0000 \$

Les pharmacies peuvent obtenir le remboursement du montant admissible pour chaque NIP, la majoration applicable et les honoraires de préparation du PMO applicables de la pharmacie.

Aux fins de vérification après paiement, les pharmacies doivent conserver pendant au moins deux ans les documents relatifs à la facturation dans un format facilement accessible. Les trop-payés dus à des demandes de règlement inappropriées peuvent faire l'objet d'un recouvrement.

Bénéficiaires admissibles au PMO

Les demandes de règlement doivent être soumises en ligne au moyen du SRS. La demande de règlement suit le processus normal de présentation des demandes au moyen du SRS :

- Numéro d'identification du produit (NIP)
- Code d'identification du pharmacien

Restrictions

Seuls les lecteurs et capteurs du système flash de surveillance du glucose payés par le PMO et fournis à un bénéficiaire admissible au PMO ayant une ordonnance valide d'un médecin ou d'une infirmière praticienne seront remboursés.

Les patients qui traitent leur diabète avec de l'insuline sont admissibles à une quantité maximale de capteurs au cours d'une période de 365 jours, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous:

Traitement du diabète	Nombre maximum de capteurs couverts (par période de 365 jours)
Patients traitant le diabète avec de l'insuline	33 (un capteur dure jusqu'à 14 jours)

Les pharmaciens doivent respecter la restriction de quantité mentionnée ci-dessus. De plus, les conditions de paiement des honoraires de préparation dans le cadre du PMO doivent être respectées. Pour plus de renseignements, consultez le lien suivant (en anglais seulement):

http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/odbf_conditions_for_payment.aspx

L'inscription des capteurs et des lecteurs dans le formulaire électronique ainsi que les restrictions du SRS seront mises à jour pour s'aligner sur ces restrictions de quantité.

Renseignements supplémentaires:

Pour les pharmacies:

Veillez téléphoner au Service d'assistance du Programme de médicaments de l'Ontario au 1 800 668-6641.

Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et pour le grand public:

Veillez téléphoner à la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559.